

FORMULAIRE DE VERSEMENT « SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2021 » (SALAIRES 2020)

COMMENT VERSER DIRECTEMENT VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE EN 2021

1. Effectuez votre versement du solde de la taxe d'apprentissage :

- Par chèque : à l'ordre de l'Agence Comptable de l'Université Paris Saclay
- Par virement :
Le RIB de l'université sera communiqué à demande expresse
En précisant la référence : TAXE2021 – nom de la composante ou de l'établissement
composante - nom de l'entreprise et numéro de SIRET
- Par CB : à venir sur le site internet

2. Retournez-nous le présent formulaire :

Pour un meilleur suivi de votre dossier et afin de pouvoir réceptionner votre reçu libératoire, retournez ce formulaire, quel que soit le mode de versement choisi.

- Par courrier, à l'adresse ci-dessous :
Université Paris-Saclay, Direction de la Formation et de la Réussite
Service Taxe d'Apprentissage
Bâtiment 330, Allée Charles Darwin, 91405 Orsay cedex
- Par mail : taxe.apprentissage@universite-paris-saclay.fr
Vos contacts : Elsa JEGO (01 69 15 67 01) et Nathalie HATTON-ASENSI (01 69 15 37 09)

L'Université vous adressera par courrier votre reçu libératoire dans les meilleurs délais.

VOTRE ENTREPRISE :

*NOM :

*ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

*N° DE SIRET :

*NOM ET PRÉNOM DE LA PERSONNE EN CHARGE DU VERSEMENT (contact taxe apprentissage) :
.....

*FONCTION :

*TÉLÉPHONE :

*ADRESSE MAIL :@.....

COMPOSANTE(S), ÉTABLISSEMENT(S) COMPOSANTE(S) OU DIPLÔME(S) BÉNÉFICIAIRE(S) (précision recommandée) :
.....

*MONTANT(S) affecté(s) :

(*) mention obligatoire

Retrouvez la liste des formations habilitées à percevoir la taxe d'apprentissage dans tous les secteurs d'activité, sur notre site internet
www.universite-paris-saclay.fr/TA

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Université Paris-Saclay pour des usages liés à la gestion administrative, financière et fiscale de la perception de la taxe d'apprentissage ou de communication en lien avec celle-ci. Elles sont conservées tant que les référents sont en poste et/ou que les entreprises sont partenaires de l'Université Paris-Saclay, et sont destinées aux seuls services de l'Université en charge de la collecte et de la gestion financière et administrative de la taxe d'apprentissage. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou retirer en contactant le correspondant informatique et libertés de l'Université à l'adresse cil@universite-paris-saclay.fr

Vous avez également la possibilité, en application de l'article 40-1 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès.

L'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY VOUS REMERCIE DE VOTRE SOUTIEN.

Un seul code établissement : UAI EF 0912408Y